

Saint-Loup-de-Naud *Infos*

JUIN 2015 – N°3 – Le Journal Municipal



DOSSIER

Environnement

Le fleurissement	page 5
La Rivière du Dragon	page 7
La Vie associative	page 15

MOT DU MAIRE

Chers habitantes et habitants de Saint Loup, Courton le Bas, Courton le Haut et le Noyot.



L'année scolaire se termine, les nouveaux rythmes scolaires sont maintenant entrés dans les moeurs, même si nous voyons que les enfants sont davantage fatigués. Nous nous efforçons à mettre en place le service minimum d'accueil lors des grèves des enseignants.

La pose des compteurs sectoriels est maintenant terminée.

Nous avons aménagé deux terrains de pétanque sur l'Espace Gérard Gauthier à Courton le Haut réalisés par Pascal DEBARGE et quelques membres du conseil municipal.

La réfection de la chaussée impasse Marceau LAVACHERIE sera effectuée d'ici fin juin.

A la demande de l'Agence Routière Territorial, l'abri bus de Courton le Bas a été démonté.

Je vous souhaite de très bonnes vacances à tous.

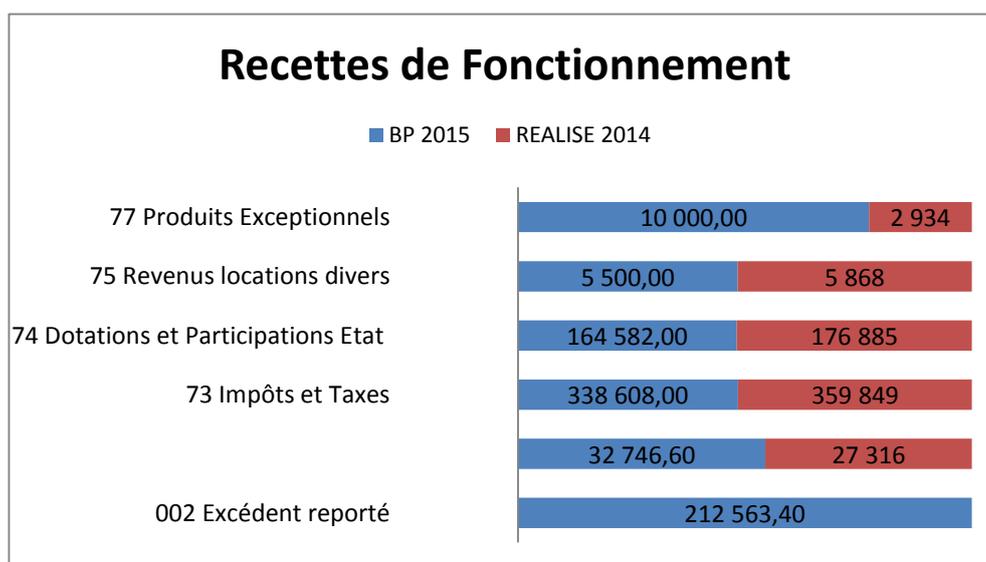
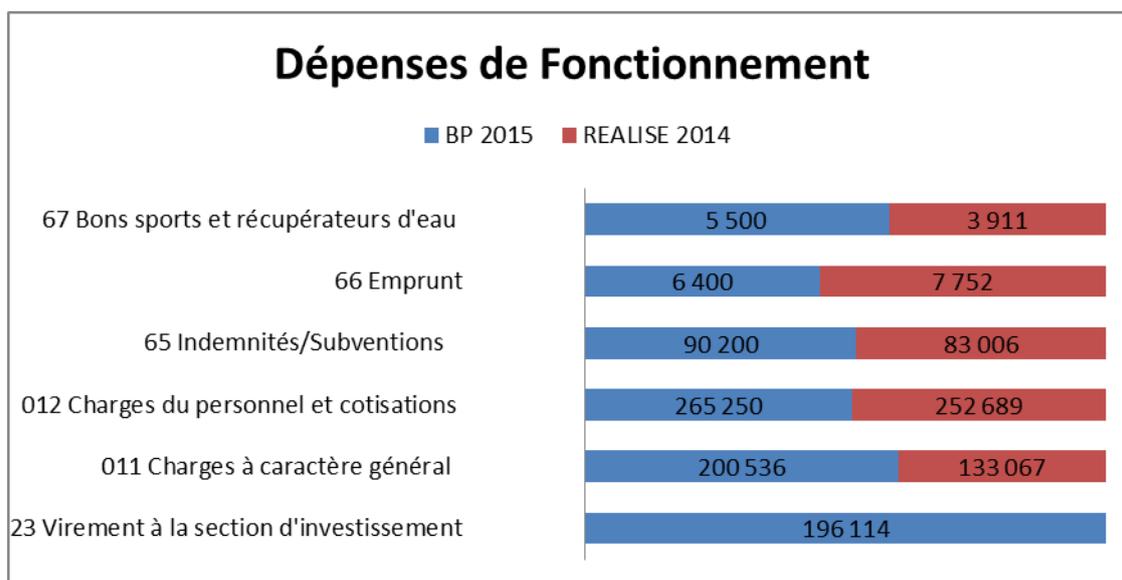
Gilbert DAL PAN, le Maire.

SOMMAIRE :

<u>LE MOT DU MAIRE</u>	<u>2</u>	<u>RIVIERE DU DRAGON</u>	<u>7</u>	<u>VIE ASSOCIATIVE ET</u>	
<u>FINANCES/ACHATS</u>	<u>3</u>	<u>TRAVAUX</u>	<u>10</u>	<u>SPORTIVE</u>	<u>15</u>
<u>LA MUNICIPALITE</u>	<u>5</u>	<u>TAP</u>	<u>11</u>	<u>INFOS PRATIQUES</u>	<u>17</u>
<u>ENVIRONNEMENT</u>	<u>6</u>			<u>AGENDA</u>	<u>19</u>

FINANCES/ACHATS

Finances : Budget 2015 et Compte Administratif 2014

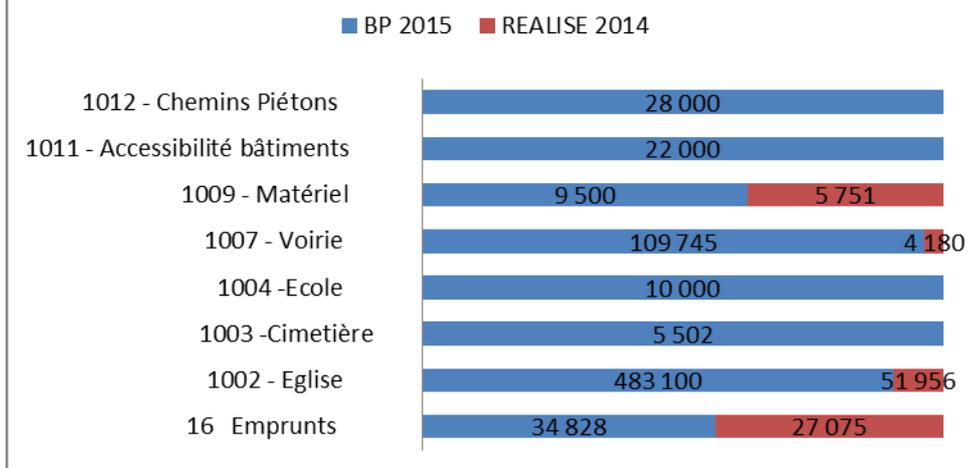


Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 212 563,40 €. Les recettes principales de la Commune proviennent des impôts directs qui n'augmentent pas cette année. Nos dépenses de fonctionnement sont toujours très encadrées et dans l'esprit de faire toujours des économies.

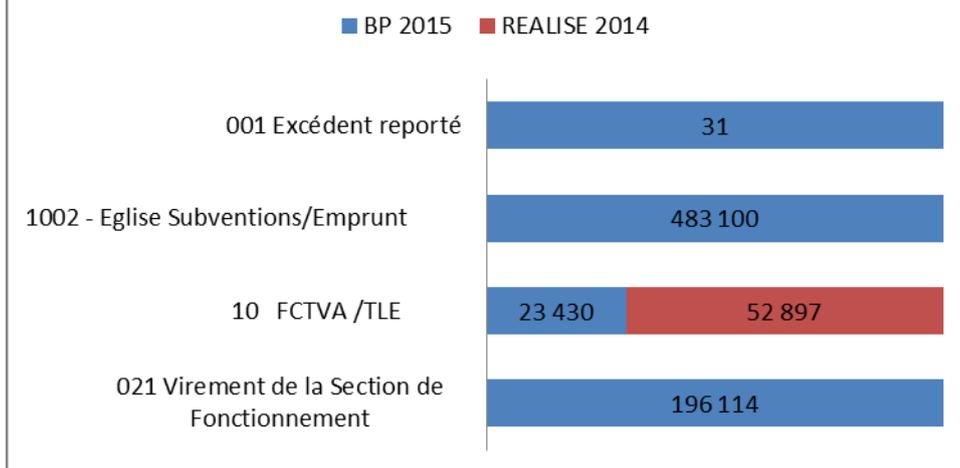
62 enfants ont bénéficié en 2014 de l'aide au bon sport. Cette année, nous avons décidé de maintenir cette aide malgré la baisse des dotations de l'Etat (-15 000 euros).

Le chapitre 012 sera réajusté cette année. Il était prévu d'embaucher du personnel non titulaire pour remplacer le personnel titulaire en maladie et en accident du travail. Nous avons finalement décidé de faire appel à une entreprise locale, pour palier au problème des espaces verts de façon ponctuelle. Quant au ménage des lieux publics, les horaires ont été répartis sur deux agents volontaires.

Dépenses d'Investissement



Recettes d'Investissement



Une partie de l'excédent de fonctionnement va permettre de faire des travaux d'investissement (voir la répartition ci dessus). La principale dépense, celle de la réfection du portail de notre église, est inscrite cette année afin de pouvoir faire les demandes de subventions auprès des organismes comme la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional et la Réserve Parlementaire. Pour pouvoir y prétendre, le Maire s'engage à ce que les travaux ne soient pas commencés. A ce jour, nous attendons le retour des demandes de subventions et nous réfléchissons aux différents moyens qui nous permettraient de financer la partie restant à la charge de la Commune (20% du montant total des travaux).

Achats :

La municipalité s'est dotée de 2 nouvelles tentes de réception (3m x 3m) faciles à installer. Le tarif de location a été voté lors du dernier Conseil Municipal du 15 juin 2015, soit 40 €, par tente, pour les habitants de la Commune et 80 € pour les extérieurs.

LA MUNICIPALITE : Vivre ensemble

Le Fleurissement de la commune

Les plantations effectuées cet automne aux entrées du village ont bien repris.

A Courton le haut et St Loup de Naud, les massifs ont été constitués des mêmes végétaux : forsythia, groseillers à fleurs, rosier « Philippe Starck » (rosier de type paysager, au port très libre, très résistant aux maladies et fleurissant de juin aux gelées). A Courton le haut il a été ajouté un rosier grimpant « sourire d'orchidée » (rosier aux fleurs semi doubles type églantine fleurissant tout l'été) afin de garnir le poteau électrique.



A Courton le bas, le massif étant légèrement ombragé, il est constitué de symphorine, d'un hydrangea « Annabelle », d'anémones du japon et de pervenches.

Il faudra attendre quelques temps pour que ces massifs atteignent leur épanouissement maximum. Pour le printemps afin d'accompagner la floraison des arbustes, nous planterons des bulbes de narcisses des poètes ainsi que des muscaris (fleurs naturellement présentes sur les talus).



A l'automne, il est prévu de garnir la grande pergola se situant au-dessus de l'ancienne entrée de l'école (rue de Trainel), le choix des végétaux n'étant pas encore décidé (clématite Montana ou rosier liane). Le pied du mur de la Mairie (rue de Trainel) devrait être garni d'iris et de roses trémières.

Le projet de cacher les containers de tri de Courton le bas est en attente de la collecte d'arbustes sauvages que nous préleverons dans la nature en fin de végétation.

La haie du cimetière constituée d'ifs sera taillée afin de donner un aspect plus soigné. Le résultat pourra paraître peu esthétique pendant quelques temps, ces arbres n'ayant encore jamais été taillés, ils ont déjà développé une charpente solide.

Si vous désirez participer aux différents chantiers de fleurissement, par des dons de végétaux ou par votre présence, vous pouvez contacter Béatrice BELANGER au 01 64 08 66 15, qui sera ravie de vous informer des activités prévues.



ENVIRONNEMENT

Objectif : 0 pesticide

Vous avez pu constater encore une fois ce printemps la prolifération de « mauvaises herbes » sur nos trottoirs et dans nos caniveaux.

Un pesticide? C'est quoi !

Les pesticides sont des substances utilisées pour la prévention, le contrôle ou l'élimination d'organismes jugés indésirables qu'il s'agisse de plantes, d'animaux, de champignons ou de bactéries : insecticides, herbicides, fongicides.

Depuis 2008 la commune s'est engagée auprès d'AQUI'Brie, à participer à la reconquête de la qualité de l'eau de la nappe du Champigny.

AQUI'Brie est une association fondée en 2001 par l'Etat, la Région Ile de France et le Département de Seine et Marne qui sont ses principaux partenaires financiers avec l'Agence de l'Eau Seine et Marne. Sa création a permis la connaissance du Champigny, l'état de la nappe, l'évolution de son niveau et la mise en œuvre des actions visant la protection, l'amélioration et l'utilisation raisonnée de ces eaux. La nappe du Champigny alimente en eau potable environ 1 million de franciliens, c'est dire l'importance régionale de cette ressource en eau.

Les mesures incitatives à l'abandon de l'utilisation des désherbants chimiques se traduisent pour les Collectivités par des aides financières à l'équipement et conditionnent l'accès aux aides à l'alimentation en eau potable.



Il est donc nécessaire de rappeler qu'il est formellement interdit sous peine de poursuites d'utiliser des pesticides sur la voie publique (trottoirs, caniveaux, chemins). Nous demandons aux riverains de s'orienter vers un comportement éco-citoyen et de maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté, par arrachage ou binage des mauvaises herbes.

La loi LABBÉ met en place dès 2016 une interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour les Collectivités Territoriales ainsi qu'une interdiction dès 2022 de mise sur le marché, d'utilisation et de détention de ces mêmes produits pour un usage non professionnel. Commençons dès aujourd'hui à changer nos pratiques culturelles afin de contribuer au maintien de la biodiversité.

La Région lance d'ailleurs le débat en ligne et vous invite à témoigner : peut-on se passer de pesticides ? www.iledefrance.fr/parlons-en.

Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les riverains qui s'associent déjà à ces pratiques, pour l'entretien de leur trottoir, la tonte des bords de route ou de chemin mais aussi tous ceux qui fleurissent les abords des maisons, les chemins, les puits etc.

Rétablissement des continuités écologiques sur le site Rivière du Dragon.

Klaire HOUEIX, chef de projet milieux aquatiques de la fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, a pris rendez-vous avec Monsieur le Maire le 9 février 2015. Etaient présents : Messieurs Gilbert DAL PAN, Jean François NOUZÉ, Mario OSSOLA, Mesdames Béatrice BELANGER et Evelyne MAGNIEZ.

Lors de ce rendez-vous, Klaire HOUEIX nous a fait part, suite à un courrier du 2 août 2013, de **l'obligation réglementaire de rétablir les continuités écologiques, sur les rus du Dragon et des Glatigny**. Qu'est-ce que ça veut dire ?

Ce jour là, nous avons découvert que le fait de **rétablir les continuités écologiques revenait à supprimer les ouvrages sur les fleuves et rivières listés en France** (arrêté préfectoral du 4 décembre 2012 article L.214-17 : les moulins, seuils et autres ouvrages sont les principaux facteurs de perturbation actuels sur les espèces et habitats d'espèces, car ils entravent la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire).

Ouvrages concernés par cette réglementation dans notre village:

- le vannage de l'entreprise MERSEN France (Moulin Noyau),
- les vannages du moulin de Courton le bas,
- le moulin des Osiers (réservoir de Saint Loup de Naud, propriété de la commune),
- le moulin des Agneaux,
- les ouvrages d'Eau de Paris sur le ru des Glatigny.

Mme Klaire HOUEIX nous a expliqué que la mise en conformité (suppression du réservoir : réserve d'eau en cas d'incendie) pourrait entraîner l'arrêt de l'alimentation du bief du moulin des Osiers. L'effacement des vannages à Courton le bas pourrait aussi entraîner l'arrêt de l'alimentation en eau du canal du moulin de Courton le bas.

L'Eau de Paris mène une réflexion en interne et envisage de retirer complètement les ouvrages sur le ru des Glatigny. Quelles en seront les conséquences ?



Nous avons été très surpris (le mot est faible) d'apprendre que les moulins et les ouvrages pour réguler et amener de l'eau aux moulins sur les rus du Dragon et Glatigny pouvaient être néfastes pour la continuité écologique.

Les moulins de Saint Loup de Naud sont là depuis plusieurs centaines d'années. Nous pensions (ainsi que les pêcheurs) que :

- grâce au circuit artificiel de barrages et biefs alternant avec de faibles chutes, les moulins créaient des zones où l'eau plus calme se réchauffait davantage et permettait un développement algal plus important que celui de la rivière (alimentation supplémentaire pour les poissons)
- l'oxygénation de l'eau augmentée par l'effet de chute engendrait un milieu propre au développement piscicole
- les faibles chutes d'eau (voir photos) ne nuisaient pas à la remontée des poissons migrateurs.

Il y a encore 10 ans, nombreux étaient les pêcheurs à Saint Loup de Naud et leurs plus belles prises de truites se faisaient sur le canal du Dragon. Aujourd'hui les truites et autres poissons ont disparu (il ne reste que le chabot et la lamproie de Planer). Les moulins devront-ils aussi disparaître ?

Klaire Houeix nous a informé que les travaux pour la mise en conformité pourraient être subventionnés partiellement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Syndicat Mixte d'Aménagement et Entretien du bassin de la Voulzie et des Méances s'ils étaient entrepris avant **le 4 décembre 2017, date limite au delà de laquelle la mise en conformité ne sera plus volontaire mais obligatoire et non subventionnée, sous peine de sanction (amende), établie par les services de l'état pour tout propriétaire d'ouvrages.**



Le 23 février 2015, Mme Magniez, membre du bureau du Syndicat de la Voulzie, a assisté à la réunion « Démarches restauration de la continuité... ». Organisée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, elle a fait part de l'intention de la municipalité de garder son patrimoine vernaculaire tout en préservant la continuité écologique. Il a notamment été noté dans le compte rendu et relevé de décision les éléments suivants :

« La commune de Saint-Loup-de-Naud trouve regrettable que le taux d'aide de l'Agence ne soit pas tout aussi favorable pour les passes à poissons et ainsi aider à la préservation du patrimoine.

L'Agence rappelle que les taux des aides sont calibrés de façon à être importants pour les projets ayant un effet majeur sur la qualité des milieux aquatique tant à court terme qu'à long terme et que les projets ayant un effet peu important et générant des dépenses à court termes et à long termes sont moins bien aidés. Il y a obligation à la fois de moyens et de résultats du 10^{ème} programme des Agences».

La subvention de l'Agence de l'Eau passe de 100% pour la réalisation de travaux d'effacements à 40% pour les travaux permettant de sauvegarder notre patrimoine !

La municipalité a repris la compétence animation du site Natura 2000 (une nouvelle compétence de la GERBE que la Communauté de Communes Du Provinois ne veut plus assumer). Lors de l'officialisation de la prise de compétence à la Sous Préfecture nous avons bien notifié que Natura 2000 s'engagerait pour nous aider à garder notre patrimoine vernaculaire (moulins, lavoirs, etc.) et notre patrimoine naturel tout en respectant la loi.

Nous nous sommes engagés à sauvegarder notre patrimoine architectural, naturel et vernaculaire. Saint Loup est une petite commune avec un petit budget, c'est pourquoi nous avons demandé à Clémentine GAND, chargée d'étude Natura 2000, d'organiser une réunion en Mairie de Saint Loup avec L'Agence de l'Eau, Eau de Paris, le Syndicat de la Voulzie, les propriétaires d'ouvrages et riverains de notre village. Nous gardons l'espoir de sauvegarder notre patrimoine et espérons que l'argent public ne servira pas à ajouter nos moulins et seuils sur la liste des « effacements des études et travaux du Syndicat de la Voulzie » (voir info ci dessous). Le résultat de cette réunion sera communiqué dans le prochain numéro du journal.



Pour info : Extraits du tableau des « Etudes ou travaux du Syndicat de la Vouzie »

2007/2008 : Travaux 19ème tranche = 362.000,00 € TTC : Moulin de Saint Ayoul, Pont qui pleut, Seuil Moulin des Forges, Seuil Moulin de Saint Sauveur, Passe à poissons Moulin de Saint Sauveur, Berge de Longueville

2009 : Etude FISH PASS - Etude passe à poisson au Moulin de Gouaix = 8.600 € TTC

2010/2011 : Etude Ecologique des cours d'eau avec le BE SINBIO = 53.500 € TTC

2011/2012 : Mission de maîtrise d'œuvre - Restauration écologique du Moulin de Longpont - BE SEGI = 50.000 € TTC - Marché Terminé

2013 : Travaux d'effacement du Moulin de Longpont - Sté ARIMAGE = 206.000,00 € TTC - Marché termine

Fête de la nature du 20 au 24 mai 2015

Dans le cadre de la fête de la nature, Clémentine GAND (chargée d'étude Natura 2000) a organisé une balade sur les bords du ru du Dragon, le jeudi 21 mai 2015. Une douzaine de personnes a participé à cette



sortie sur le thème « les papillons ». La chasse ne fut pas très fructueuse, il faisait un peu frais pour les papillons, néanmoins quelques espèces ont pu être observées.

L'après midi s'est terminé au bord du canal du Dragon, devant la « mégaphorbiaie » (hautes herbes) pour observer cet habitat naturel protégé par Natura 2000. Clémentine GAND a expliqué qu'il révèle un fort intérêt patrimonial et recouvre une faible surface sur le site (2%).

Cet habitat est caractérisé par des espèces hygrophiles (plantes qui ont besoin d'eau pour leur développement) se développant à partir de juin comme la reine des prés, le liseron des prés ou la salicaire. Ces formations constituent une source de nourriture, notamment pour les insectes pollinisateurs. Ces milieux d'une forte valeur écologique sont menacés par les fauches répétitives.

Si vous vous promenez au bord du canal, ne pensez pas que ces hautes herbes sont de la « mauvaise herbe » et que les rives sont mal entretenues, mais qu'au contraire cette végétation naturelle, dense et diversifiée est une source de nourriture pour les insectes donc à respecter et protéger.



Saint Loup écolo : le récupérateur d'eau

Pour faciliter l'acquisition d'un récupérateur d'eau, le Conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention par foyer pour l'achat d'un récupérateur d'eau. **La demande de subvention devra être faite entre le 1^{er} mai et le 30 juillet 2015.**

Si vous êtes intéressé, le dossier complet est à retirer en mairie.

TRAVAUX

Quelques points sur les travaux en cours et futurs sur la commune :

-La Lyonnaise a effectué la pose des compteurs sectoriels sur le réseau d'eau (3 compteurs)
-L'entreprise MAIRE TP a changé un compteur, avec reprise du plomb de l'impasse Marceau LAVACHERIE ; la reprise de la route va être faite prochainement par l'entreprise PEPIN.

-Les études avancent concernant le futur chemin piétonnier reliant St-Loup à Courton le Bas. Nous avons rencontré le Lycée des Pannevelles qui pourrait réaliser les travaux pour un chemin piétons -vélos de 3 m de large sur 550 m de long. Nous attendons un devis.

-Nous avons rencontré les Eaux de Paris pour passer une convention pour le passage sur leur terrain. Cela devra être validé par une commission au siège parisien. Antoine DAL PAN nous a fourni le plan de la réalisation.

-Le moteur de brassage des eaux usées de la station d'épuration est hors service. Un devis vient de nous être présenté. Le délai étant de 11 semaines un système d'aération provisoire a été mis en place.

NOS AINÉS

REMISE DES COLIS DE FIN D'ANNEE

Toute personne ayant 70 ans dans l'année et habitant sur la commune doit se faire connaître auprès de la Mairie afin d'être inscrite pour la prochaine distribution.

RENCONTRE AVEC NOS AINES

Mesdames Béatrice BELANGER et Evelyne MAGNIEZ reprendront leur visite de courtoisie dès septembre 2015.

La Fête de la Musique

Saint Loup de Naud était en fête le samedi 20 juin 2015. L'école a organisé son « marché aux plantes » avec le concours de l'équipe enseignante et des parents d'élèves, en journée.

La musique, quant à elle, a été fêtée en soirée sur la Place de Courton le Haut avec le Papy Jazz Band.

Merci aux participants et un grand merci aux associations d'avoir fait que cette soirée soit une réussite. Bravo et à l'année prochaine !

NOS ECOLIERS : Temps d'Activités Périscolaires

L'analyse de la première année de mise en place de la réforme des rythmes scolaires nous a amené à revoir la planification des activités en fin de journée : les enfants avaient beaucoup de mal à se concentrer sur l'enseignement après une heure d'activité et étaient fatigués.

Voici donc ce qui est proposé aux enfants dès la rentrée prochaine :

Planning PS/MS

Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9:00-12:00	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
12:00 - 13:45					
13:45-16:00	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
16:00 -17:00	Activités créatives	Sports		Lire et Faire Lire	

Planning GS/CP

Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9:00-12:00	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
12:00 - 13:45					
13:45-16:00	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
16:00-17:00	Activités avec professeur des écoles	Expression théâtrale		Lire et Faire Lire	Etude
17:00 - 18:00	Etude	Etude		Sports	

Planning CE et CM

Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9:00-12:00	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
12:00 - 13:45					
13:45-16:00	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
16:00-17:00	Etude	Etude		Sports	Etude
17:00-18:00	Activités avec professeur des écoles	Expression théâtrale		Etude	

Les activités seront proposées par période (une période correspondra au temps d'enseignement entre chaque vacance). La première débutera le mardi 1^{er} septembre et se terminera le vendredi 15 octobre 2015.

Il faut compter environ 12 000 € pour proposer ces activités aux enfants pour l'année scolaire 2015 – 2016. Un fonds de soutien sera réglé à la commune : il sera environ de 4 500 € (50 €/enfant). Une participation financière sera demandée aux familles. Lors du conseil municipal du 15 juin 2015, il a été décidé de la fixer à 10 €/enfant et par période, soit 50 €/enfant pour l'année scolaire 2015 – 2016.

LA MUNICIPALITÉ : Vivre ensemble

Bruit - nuisances

❖ **Les bruits** provenant de chaînes Hi-fi, de téléviseurs, d'appareils de radio, de hauts parleurs, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés aux locaux d'habitation ne doivent pas être audibles du voisinage entre 22h et 7h.

❖ **Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage** réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, telles que tondeuses à

gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 7h00 à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30, les dimanches et jour fériés de 10h à 12h.

❖ **Le brûlage à l'air libre** étant interdit, les végétaux pourront alimenter un compost ou être apportés à la déchetterie.

Saint-Loup propre : aidez nous à garder notre village propre et pour cela ne sortez pas vos poubelles trop tôt. Et surtout une fois les éboueurs passés, pensez à les rentrer.

Signalement des défauts d'éclairage public

Votre municipalité vous informe qu'un contrat de maintenance nous lie avec l'entreprise SOMELEC pour les vérifications et changement des ampoules de l'éclairage public. Quatre passages par an sont organisés pour ces interventions. Si vous rencontrez des endroits où l'éclairage est défaillant, nous vous remercions de le signaler au secrétariat afin d'organiser son remplacement.

Les containers à ordures ménagères, à tri sélectif et les Points d'apports volontaires



Il est rappelé aux administrés que les containers sont à mettre sur la voie publique le précédent soir de la collecte à partir de 18h et doivent être retirés dans la journée. Ceci afin d'éviter les détritrus.

Pour les Points d'apports volontaires, nous vous rappelons qu'il est

interdit de déposer des détritrus. Ces points d'apports sont réservés uniquement aux papiers et aux verres.

NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer en Mairie.



Réglementation concernant le stationnement

- ❖ **Article R417-9 du Code de la Route**, modifié par Décret n°2003-293 du 31 mars 2003 - art. 2 JORF 1er avril 2003

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.



- ❖ **Article R417-10 du Code de la Route**

Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

- Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons ;
- Sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables ainsi qu'en bordure des bandes cyclables ;
- Sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de transport public de voyageurs, des taxis ou des véhicules affectés à un service public ;
- Entre le bord de la chaussée et une ligne continue lorsque la largeur de la voie restant libre entre cette ligne et le véhicule ne permet pas à un autre véhicule de circuler sans franchir ou chevaucher la ligne ;
- A proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation, à des emplacements tels que ceux-ci peuvent être masqués à la vue des usagers ;
- Sur les emplacements où le véhicule empêche soit l'accès à un autre véhicule à l'arrêt ou en stationnement, soit le dégagement de ce dernier ;
- Sur les ponts, dans les passages souterrains, tunnels et sous les passages supérieurs ;
- Au droit des bouches d'incendie et des accès à des installations souterraines ;
- Sur les bandes d'arrêt d'urgence, sauf cas de nécessité absolue ;

Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Un marquage au sol (peinture jaune) est mis en place afin de délimiter les zones de non stationnement (endroits dangereux)

Elagage



Conseils pratiques

Conseil n° 1 :
Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Conseil n° 2 :
Entretenez régulièrement votre végétation.

Conseil n° 3 :
Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Les responsabilités

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique ;
- les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

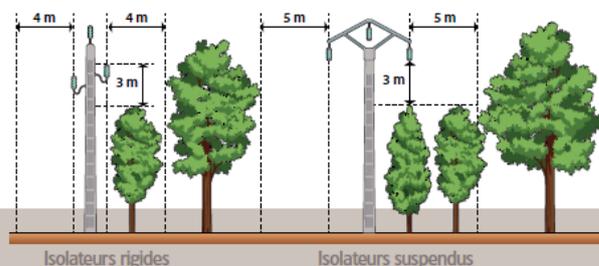
* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux



L'élagage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Les distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 11-201)



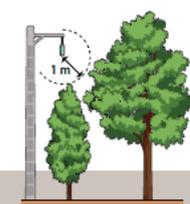
Isolateurs rigides

Isolateurs suspendus

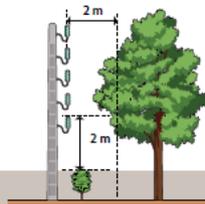
Lignes haute tension (HTA)

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

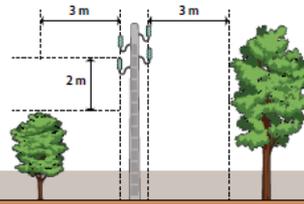
ERDF demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.



Lignes isolées basse tension (BT)



En agglomération



Hors agglomération

Lignes basse tension (BT)

VIE ASSOCIATIVE et SPORTIVE : une Commune pour tous

Association Les Ecoliers de St Loup

Ce samedi 30 mai dans le cadre des activités du musée d'école, une visite au musée de la mine de La Machine près de Decize dans la Nièvre avait été proposée aux habitants de la commune. Une vingtaine de personnes ont participé à cette sortie.



Pendant près de 200 ans, le charbon a été la principale ressource de la ville de La Machine. Au moment de la fermeture du dernier puits en 1974, de nombreux mineurs ont voulu garder la mémoire de leur métier en créant un lieu éducatif et pédagogique :

- Le musée de la mine, installé dans l'ancien siège administratif des Houillères abritant objets, photos, maquettes et témoignages

Le puits des Glénons et sa galerie de mine dans laquelle nous sommes descendus pour « partager » les dures conditions de travail des mineurs, des femmes, des enfants et des animaux, et nous faire mieux connaître les savoir-faire utilisés pour extraire le charbon. Munis de lampes et de casques chacun a apprécié cette visite et cette journée de rencontre.

Compte-rendu des Après-Midi de Saint-Loup

Cette année les AMSL avaient organisé, pendant le mois de juin deux événements un concert et une exposition comportant des actions destinées à mettre en valeur leur village avec des artistes de qualité. Nous avons également organisé un partenariat avec l'école de musique de Provins.

- Le concert

Dirigé par un jeune violoniste de 19 ans, Léo MARILLIER, accompagné d'un pianiste passionné : Antoine de GROLEE, rassemblait dans l'église un public régional qui allait découvrir avec étonnement et joie de la musique contemporaine, célébrant des musiciens ayant composé pour certains dans les camps nazis, ainsi qu'un compositeur contemporain, Christophe FRIONNET. Il est difficile de se faire des compliments. Laissons plutôt parler les interprètes :



« C'est vrai que cette soirée a vraiment été spéciale pour moi, pour nous aussi. L'investissement des Après-Midi de Saint-Loup et la chaleur de la présence de l'auditoire, heureux de voir revivre cette aventure et désireux d'aller à la rencontre de nouvelles émotions artistiques - c'est perceptible dès la première note, la disposition d'esprit du public - ont constitué pour nous un ferment créatif formidable. Bref, on s'est sentis en communion avec cet endroit et ces personnes. » (Léo MARILLIER)

« Ce court message pour redire tous mes remerciements aux organisateurs des AMSL pour le magnifique concert auquel on a eu droit samedi dernier. Les musiciens ont joué comme des dieux dans ce lieu magique que je ne connaissais pas. Le fait qu'une de mes pièces soit programmée en un tel endroit est un honneur pour moi, je garderai un souvenir inoubliable de ce moment partagé entre tous.

Je souhaite longue vie à l'association des AMSL et espère que les habitants de la région pourront entendre dans l'avenir d'autres concerts de cette qualité. (Christophe FRIONNET, compositeur)

- Un conteur

À cette occasion un conteur d'épopées a été invité : Bruno DE LA SALLE. Comme nous n'avions pu faire des ateliers dans l'église, ce conteur a conté un



moment de l'Iliade pour les élèves des 4 lycées provinois : Thibault, Pannevelles, Sainte-Croix et le lycée d'excellence de Sourdun. Ils étaient une centaine d'élèves et professeurs à venir l'écouter dans une salle prêtée et préparée à cet effet par le Lycée Sainte-Croix. Puis il a conté sous le portail de St Loup pour les adultes à la lumière du couchant sur son 'orgue de cristal '.

-Un film débat

Le mari de la licrière cameraman a réalisé un court métrage sur un grand écran dans l'église même, sur l'aventure d'un fil depuis la pelote jusqu'à la réalisation d'une tapisserie suivi d'un débat questions-réponses. Le débat fut animé et nous en savons beaucoup plus sur cet art de la Haute lice commencé vraiment au Moyen-Age qui a disparu, puis est revenu actuellement. Mais que de difficultés d'exécution !!! Laissons également parler le public qui vient les admirer sur les murs de l'abbaye si belle en sa sobriété et écrit dans le Livre d'Or :

« Quel travail de patience, impressionnant dans notre monde de rapidité, Merci pour ces couleurs et ces textures harmonieuses, merci pour cette belle exposition à l'artiste et à ceux qui l'ont organisée »

« Douceur, sincérité de l'accueil, investissement d'un village. Tout est beau et accueillant. Bravo à l'artiste... »

« Une rencontre magique avec une technique que je connais très mal. C'est magnifique... Que de vibrations... »

« Quel bonheur d'être arrivé dans ce lieu magnifique qui abrite pour un temps cette splendide exposition de tapisserie tout en finesse et en lumière. Merci et bravo »

Encore une fois laissons le parler :

« Encore merci de votre accueil princier. C'était bref mais intense et à jamais inoubliable... »

-L'exposition « Tapisseries Haute-Lice »

Une enfant du pays, licrière créatrice, Marie-Claude DESHAYES-RODRIGUEZ a exposé ses œuvres tout le mois de juin sur les murs de l'église, nous laissant émerveillés par tant de savoir-faire et de beauté.



Prochain événement : journées du Patrimoine **dimanche 20 septembre**, avec le Festival IDF « **le voyage musical de Marco Polo** ».

INFOS PRATIQUES

Opération tranquillité vacances

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler au Commissariat de Provins, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de tenter de cambrioler

Quelques partir

Ne pas laisser le courrier boîte aux lettres. Une pouvoir, pendant ces à votre place afin de ne une boîte débordant de publicités. Vous pouvez automatiquement votre postaux sur votre lieu de N'oubliez pas, avant correctement fenêtres « faire vivre » votre ami doit pouvoir fermer les volets, Une prise de type « éventuellement

sans présence dans le état de vos serrures et auprès de professionnels le pouvez, renvoyez ou membre de la Dans la mesure du

grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



incontournables avant de

trop longtemps dans votre personne de confiance doit vacances, relever le courrier pas éveiller les soupçons par lettres, colis et autres également faire renvoyer courrier par les services villégiature.

avant votre départ, de fermer et volets. Il est important de logement. Un voisin ou un régulièrement ouvrir et allumer quelques lumières. minuteur » peut permettre d'allumer certaines lampes logement. Vérifier le bon verrous, prenez conseils pour ces fermetures. Si vous votre téléphone vers un ami famille.

possible, ne laissez pas de



FAIRE FACE A LA MALADIE D'ALZHEIMER

Cette toute nouvelle association locale, déclarée le 3 février 2012, veut permettre aux aidants de personnes en perte d'autonomie, et particulièrement celles qui sont atteintes de la maladie d'ALZHEIMER et maladies apparentées et aux bénévoles qui les accompagnent dans leur vie, tant au domicile qu'en établissement de se rencontrer, avec pour objectif principal de contribuer au mieux-être des uns et des autres.

Les aidants et les bénévoles comprennent les proches des malades, et les particuliers, professionnels de santé ou du social sont à l'écoute de leurs besoins et attachés à atténuer leur désarroi et leur isolement.

Son propos est encore d'informer, d'apporter témoignage en participant à des réunions d'échanges et de convivialité entre les membres un jeudi par mois.

Contacts : « Alzheimer : Agir, Aider, Accompagner » Mme Claudette PHÉLY 01 64 00 50 01, Mme Annie GILLIER 01 64 08 62 52, Mme Berthe FADY 01 64 00 10 70, Mme Régine SAVOURAT 06 89 34 37 94 et M. J.C. GADOT 06 08 25 61 73.

INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE ET MARNE

La Communauté de Communes Du Provinois adhère à la plateforme Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne depuis 2005.

Chaque porteur de projet souhaitant s'implanter sur notre commune peut donc bénéficier du soutien de cette plateforme :

- Conseils – orientation personnalisée
- Prêt d'honneur à 0% octroyé à titre personnel et sans garantie
- Suivi et accompagnement post-crédation

Dans la Communauté de Communes Du Provinois, Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne a contribué à l'installation de 48 entrepreneurs. Un montant total de 572 499 € Prêts d'Honneur leur a été attribué, leur permettant de lever 3 883 661 € de prêts bancaires. 115 emplois ont été créés ou maintenus. Le taux de pérennité des entreprises à 5 ans s'élève à 84%.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Mme Mélanie BOURAFA au 01 64 38 96 85.

ACTIVATION DU PLAN CANICULE 2015 ET RECOMMANDATIONS



Comme chaque année le Ministère de la Santé a défini les actions de la prévention et de la gestion de la canicule, afin de réduire les effets sanitaires d'une éventuelle vague de chaleur qui frapperait la France. Il sera complété par un plan d'organisation de l'offre de soins durant l'été.

Recommandations individuelles pour prévenir les dangers liés aux fortes chaleurs :

- Se protéger de la chaleur en fermant les volets et les fenêtres le jour ;
- Rester à l'abri du soleil si possible aux heures les plus chaudes, dans une pièce rafraîchie, rester au moins 2 heures dans un endroit climatisé (ex : durant la pause déjeuner se rendre dans un espace commercial climatisé) ou à défaut dans un lieu ombragé ou frais ;
- Porter des vêtements légers de couleur claire ;
- Boire régulièrement et manger régulièrement de petites quantités : au moins 1,5 à 2 litres de boisson par jour (éviter les boissons alcoolisées, contenant de la caféine ou très sucrées) ;
- Demander conseil à son médecin ou à son pharmacien en cas de prise de certains médicaments ou en cas de symptômes inhabituels ;

Soulignons que les travailleurs manuels exposés à la chaleur, les personnes atteintes d'un handicap, d'une maladie chronique sont particulièrement sensibles aux coups de chaleur. La dénutrition, l'obésité, la consommation d'alcool ou de drogue, la pollution atmosphérique augmentent le risque de problème de santé en relation avec les fortes températures.

AGENDA



JUILLET 2015

13 : Feux d'artifice sur le stade de l'Entente

14 : Dès 13h00, apéritif, paëlla, jeux gratuits et concours de pétanque. Seuls les enfants accompagnés seront acceptés au repas dans un souci de responsabilité.

AOÛT 2015

2 : Brocante organisée par « Les Enfants d'Abord », Place de Courton le Haut : 3€ le mètre, restauration sur place.

SEPTEMBRE 2015

Exposition sur l'orthographe organisée par le Musée de l'École.

12 : Nettoyage de l'Eglise : les bénévoles sont les bienvenus.

20 : FESTIVAL ILE DE France : « Le voyage musical de Marco Polo » concert à l'Eglise à 16h.



20 : Jeux de pétanque pour les enfants à 15h, organisé par « Les Enfants d'Abord ».

26 : Soirée Couscous organisée par « Les Enfants d'Abord » au Foyer Polyvalent de Loisirs, inscriptions au 01 64 08 68 16.

OCTOBRE 2015

4 : Loto pour les enfants organisé par « Les Enfants d'Abord » au Foyer Polyvalent de Loisirs de 15h à 17h, 1€ le carton.

NOVEMBRE 2015

11 : Commémoration de l'Armistice de la Grande Guerre.

21 : Soirée Beaujolais Nouveau organisé par « Les Enfants d'Abord » au Foyer Polyvalent de Loisirs, à partir de 19h30, inscriptions au 01 64 08 68 16.

DECEMBRE 2015

5 : Marché de Noël organisé par le Foyer Rural au Foyer Polyvalent de Loisirs.

6 : Spectacle gratuit pour les enfants organisé par « Les Enfants d'Abord ».

ÉTAT CIVIL :

NAISSANCES :

- **Le 12 Avril 2015**
POMMIER Heaven
- **Le 20 Avril 2015**
CHOUIN Tristan
- **Le 04 Mai 2015**
CADOL Léane
- **Le 16 Mai 2015**
DE OLIVEIRA Théa

MARIAGES :

- **Le 18 Avril 2015**
MORET Franck & LUC Sylvie
- **Le 09 Mai 2015**
CLAUSIER Frédéric & DE SOUSA
PEREIRA Emilie

DÉCÈS :

- **Le 14 Janvier 2015**
BERTHOU Yves
- **Le 09 Février 2015**
MODOLO Rémi
- **Le 11 Février 2015**
DUCREUX Gilbert
- **Le 21 Avril 2015**
DEPPENN Veuve GAGÉ Solange
- **Le 8 Juin 2015**
DUHAYER Henri

Nous avons testé l'ouverture de la Mairie le 1^{er} samedi de chaque mois, mais au regard du peu de fréquentation, nous arrêtons ce créneau horaire. Toutefois vous avez toujours la possibilité d'être reçu, sur rendez-vous, par un élu, même en dehors des horaires d'ouverture.

La Mairie

Rue Paul Eluard
Courton Le Bas
77650 Saint Loup de Naud

Accueil du public :

Lundi : 14h30-19h
Mardi : 10h-12h
Mercredi : 10h-12h et 14h30-18h
Vendredi : 10h-12h et 14h30-19h

Téléphone : 01 64 08 62 58

Numéro d'astreinte : 06 89 57 42 17

Adresse mail : mairie.saint.loup.de.naud@wanadoo.fr